

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Les Archives publiques me transmettent les renseignements suivants: 1. Le décret sur les documents publics (C.P. 1966-1749) spécifie que le Conseil consultatif des documents doit tenir une réunion au moins tous les trimestres.

2. Les dates des réunions tenues par le Conseil depuis sa création ont été comme suit:

le 17 juillet 1967	le 27 avril 1978
le 19 octobre 1967	le 4 juillet 1978
le 30 janvier 1968	le 21 septembre 1978
le 30 avril 1968	le 7 novembre 1978
le 31 juillet 1968	le 24 janvier 1979
le 14 novembre 1968	le 11 avril 1979
le 29 avril 1969	le 16 août 1979
le 20 juin 1969	le 5 décembre 1979
le 21 novembre 1969	le 3 mars 1980
le 5 novembre 1970	le 9 juillet 1980
le 28 janvier 1971	le 17 juillet 1980
le 5 octobre 1971	le 7 octobre 1980
le 12 juillet 1973	le 25 novembre 1980
	le 17 mars 1981

Du 12 juillet 1973 au 27 avril 1978, il n'y a pas eu de réunion du Conseil. Cependant il a continué d'être actif, notamment par l'entremise de réunions de comités créés pour travailler à des projets spécifiques dont la rédaction de documents législatifs concernant l'accès aux documents publics, la traduction en français d'une terminologie propre à la gestion des documents, l'élaboration de formulaires communs, l'étude d'appareils utilisés pour la destruction de documents classifiés, la réduction systématique à un grade inférieur des documents sécuritaires et l'élaboration de descriptions de postes-repères afin de les inclure dans les «Normes de classification et de sélection» du Conseil du Trésor.

LES ARCHIVES PUBLIQUES—LES DOCUMENTS DISPARUS

Question n° 2389—**M. Cossitt:**

Depuis que l'on a découvert qu'il manquait des pages au journal de feu le très honorable William Lyon Mackenzie King, a-t-on constaté d'autres disparitions des Archives publiques et, le cas échéant, a) combien de fois, b) dans chaque cas, (i) de quoi s'agissait-il (ii) a-t-on retrouvé les articles disparus et, le cas échéant, où?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Les Archives publiques me transmettent les renseignements suivants:

- a) Les pages manquantes du journal intime de Mackenzie King portent sur la période du 10 novembre 1945 au 31 décembre 1945. Ces pages n'ont jamais été remises aux Archives publiques et n'ont jamais été trouvées après la mort de King; par ailleurs, il est impossible de savoir si Mackenzie King a tenu un journal pour la période en question. (Il y a aux Archives publiques une note de Fred McGregor, un des exécuteurs littéraires de Mackenzie King, d'après laquelle les pages portant sur la période de 10 novembre au 31 décembre 1945 ne se trouvaient pas dans les effets de M. King.) Les archivistes qui ont la garde des papiers du très honorable William Lyon Mackenzie King qui sont parvenus aux Archives publiques sont sûrs que les papiers de King sont

Questions au Feuilleton

complets et que la collection telle qu'elle a été reçue est intacte.

- b) Aucune recherche systématique des fonds d'archives n'a été effectuée pour prouver que certains documents ont disparu. Les archivistes font un examen périodique des collections afin de voir s'il n'y a pas de documents mal classés ou mal placés sur les rayons. Les articles qui ne sont pas au bon endroit sont remis à la bonne place. Il n'est arrivé qu'une seule fois que des documents appartenant aux Archives publiques aient été subtilisés; en effet, vers la fin des années soixante, deux cartes ont été coupées et retirées d'un volume relié, et n'ont jamais été retrouvées. D'après nos dossiers, il est arrivé deux fois que des pièces soient volées lors d'une exposition. La première fois, il s'agissait d'une carte imprimée que l'on a pu remplacer par la suite; la seconde, toujours dans les années soixante, deux manuscrits qui étaient exposés dans un autre établissement ont été volés. C'était des documents uniques qui n'ont pu être remplacés.

LA CHASSE AU PHOQUE

Question n° 2439—**M. Blenkarn:**

1. Le ministère des Pêches et des Océans surveille-t-il la chasse annuelle au phoque du Groenland et au phoque à capuchon dans le golfe Saint-Laurent et au large des côtes de Terre-Neuve et du Labrador et, le cas échéant, à quel prix?

2. Des hommes de science ont-ils compilé des données biologiques sur ces phoques qui démontrent l'augmentation des troupeaux et, le cas échéant, quel est leur nom?

3. Des travaux de recherche ont-ils été effectués pour calculer la population des phoques et, le cas échéant, quel en est le détail?

4. a) Quel était le total des prises permises dans les eaux canadiennes durant la dernière chasse au phoque, b) une partie de ce total a-t-elle été attribuée à la Norvège et, le cas échéant, (i) laquelle (ii) a-t-elle augmenté ou diminué au cours des cinq dernières années?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): 1. En 1980, la surveillance de la chasse au phoque du Groenland et à capuchon dans le golfe Saint-Laurent et au large des côtes de Terre-Neuve a coûté \$163,000. Ce montant comprend le traitement du personnel chargé de l'application des règlements, le coût d'utilisation des navires et des hélicoptères, mais n'inclut pas le coût des brise-glaces.

2. L'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) constitue une tribune pour l'étude scientifique internationale des données sur les populations de phoques. La gestion de la chasse au phoque est fondée sur les recommandations du Conseil scientifique de l'OPANO, plutôt que sur les recommandations de scientifiques particuliers. A la réunion du Conseil scientifique de l'OPANO en novembre 1980, on prévoyait une population de phoques du Groenland composée de 425,000 bébés phoques et de 1.70 million de phoques d'un an ou plus (en supposant la poursuite de l'exploitation au niveau actuel) d'ici 1985, ce qui représente un taux de croissance annuelle de 1.7 p. 100.

3. En 1980, des scientifiques canadiens ont effectué des recherches pour calculer la population de phoques, y compris des expériences en vue de recapturer de jeunes phoques du Groenland marqués dans les régions du Front et du Golfe, une étude des diverses caractéristiques selon l'âge, en vue de déterminer l'âge des phoques du Groenland par l'examen des dents, une revue exhaustive des données historiques d'échantillonnage commercial et diverses études de nature biologique.